

Organisation retenue suite à la mise à jour du Protocole sanitaire National en août 2020

A partir de la rentrée septembre 2020 et jusqu'à la parution d'un nouveau protocole ou nouvelles directives nationales/départementales/locales.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le soutien du travail des enseignants. Ils s'engagent :

- *en jouant leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, port du masque pour les adultes, etc);*
- *en surveillant d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (notamment la température doit être inférieure à 38°) (le retour à l'école se fera après avis médical);*
- *en déclarant la survenue d'un cas confirmé (ou identifié comme contact à risque) au sein du foyer en précisant si l'élève est concerné (le retour à l'école se fera alors dans les conditions définies par les autorités sanitaires);*
- *en respectant les horaires de dépose et reprise de leurs enfants ;*
- *en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école (attente au maximum dans les véhicules).*

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome (exemple : pas de lacets s'il ne sait pas les faire seul, pas de bouton s'il ne sait pas le fermer seul, etc).

Coordonnées utiles :

École : 05 59 61 00 45 ou 06 33 29 31 58

Mairie : 05 59 61 23 75

Docteur JAULERRY, médecin scolaire : 06 14 85 73 54

Sommaire

Préalable.....	1
1. Les mesures d'hygiène	2
a) Distanciation physique.....	2
b) Le lavage des mains.....	2
c) Le port du masque	2
d) Ventilation des classes et autres locaux	2
2. Fréquentation scolaire.....	3
a) Fréquentation – Assiduité - Communication	3
b) Plan de continuité pédagogique	3
3. Les entrées et sorties dans l'école	4
a) Entrées des élèves.....	4
b) Sorties des élèves	4
c) Horaires d'entrée échelonnés.....	4
d) Entrées des personnes extérieures aux services.....	5
4. L'aménagement des locaux	5
a) Dans la classe maternelle	5
b) Dans les classes élémentaires (CP au CM2).....	5
c) Dans la cour de récréation.....	6
5. Les services périscolaires	6
6. Les personnes présentant des symptômes.....	6
7. L'entretien des locaux par la collectivité territoriale	7

1. Les mesures d'hygiène



Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. A l'heure actuelle ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Dès le jour de la rentrée, les enfants bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières à respecter, notamment sur l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant de fois que nécessaire.

a) Distanciation physique

Dans les espaces clos (classe, cantine, garderie, ...), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Dans les espaces extérieures, la distanciation physique ne s'applique pas.

b) Le lavage des mains

Il doit être réalisé à minima (lavage avec eau + savon de toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec séchage soigneux avec serviette en papier) :

- A l'arrivée dans l'école;
- Après être allé aux toilettes;
- Avant chaque repas ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- dès l'arrivée au domicile.

c) Le port du masque

Dans les locaux, les adultes porteront le masque en présence des élèves et de leurs responsables légaux, ainsi que de leurs collègues.

Concernant les élèves, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les maternelles, port du masque à proscrire
- pour les élémentaires (du CP au CM2), port du masque non recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.
- pour les enfants présentant des pathologies, l'avis du médecin référent détermine les conditions de présence et/ou port du masque.

d) Ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures), doit durer au moins 15 minutes et être assurée au moins toutes les trois heures : avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation, pendant la pause méridienne, pendant le nettoyage des locaux.

2. Fréquentation scolaire

a) Fréquentation – Assiduité - Communication

La fréquentation de l'école est obligatoire pour tout enfant de plus de 3 ans. Le respect du protocole sanitaire national l'est aussi.

En cas d'absence alors que l'enfant était prévu en classe, les parents doivent prévenir la directrice au 05.59.61.00.45 ou 06.33.29.31.58 (appel ou SMS) ou mail ce.0640532f@ac-bordeaux.fr. Si personne ne répond lors de l'appel, laisser un message sur la boîte vocale en indiquant clairement la raison notamment si c'est pour une raison médicale.

La liaison école – famille se fera par téléphone, par mail ou via l'interface EDUCARTABLE mis en place à cette rentrée.

Les élèves seront confrontés à des **rappels constants aux règles sanitaires** de la part des enseignants, voire à des sanctions s'ils ne les respectent. Le non-respect répété des gestes barrières et de la distanciation sociale, mettant en danger les autres élèves et personnels, fera l'objet d'un rendez-vous avec les familles pour envisager la suite de l'accueil de l'élève (exclusion de l'espace classe et des accueils, ...). Toute situation de non-respect régulier (volontaire ou involontaire) de la part d'un élève sera soumise à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui indiquera la démarche à suivre.

b) Plan de continuité pédagogique

Le scénario de référence pour la prochaine rentrée scolaire s'inscrit dans un cadre sanitaire normal, n'impliquant pas de restrictions d'accueil des élèves et de fonctionnement des écoles, collèges et lycées. Il est cependant nécessaire de préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020.

Les directives seront communiquées aux familles dès leur réception par mail et/ou via EDUcartable, cahier de liaison numérique.

Deux hypothèses sont envisagées par le protocole national :

- **Hypothèse 1** : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.

Rappel du principe: tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période en présentiel peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire.

Dans cette hypothèse, les groupes alterneront à la journée, afin de limiter les déplacements et de ne pas être un facteur de complexité pour les parents.

Selon le nombre d'élèves pouvant être accueillis, des groupes seront constitués.

Si les groupes classes peuvent être coupés en deux, il y aurait l'alternance :

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
groupe A	présentiel à l'école	distanciel Ecole à la maison	présentiel à l'école	distanciel Ecole à la maison
groupe B	distanciel Ecole à la maison	présentiel à l'école	distanciel Ecole à la maison	présentiel à l'école

Si les groupes classes doivent être coupés en trois, il y aurait l'alternance :

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
groupe A	présentiel à l'école	distanciel Ecole à la maison	distanciel Ecole à la maison	présentiel à l'école en roulement 1 semaine sur 3
groupe B	distanciel Ecole à la maison	présentiel à l'école	distanciel Ecole à la maison	
groupe C	distanciel Ecole à la maison	distanciel Ecole à la maison	présentiel à l'école	distanciel Ecole à la maison 2 semaines sur 3

- **Hypothèse 2 :** circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

Aucun élève ne sera accueilli dans les locaux de l'école. Le distanciel sera mis en place pour tous.

3. Les entrées et sorties dans l'école

Il est demandé aux familles quand c'est possible de patienter dans leur véhicule afin de limiter les regroupements devant l'école, ainsi que de respecter la distance physique. Le port du masque aux abords de l'école est recommandé.

Il est recommandé qu'un adulte seul vienne déposer ou récupérer l'enfant.

L'accès aux bâtiments n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire. Pour faciliter la circulation et afin de ne pas contrôler le port du masque et la désinfection des mains des parents, l'accueil des enfants se fera au portail par leur enseignant.e, les parents ne rentrent pas dans l'école (même pour les maternelles), sauf pour rendez-vous pris avec un.e enseignant.e.

Afin de les aider dans leur première rentrée, une exception sera faite la semaine de la rentrée pour les élèves de Toute Petite Section et Petite Section :

- *Le mardi 1^{er} septembre 2020 : ils seront accueillis seulement à 9h30, un parent par enfant, portant un masque, sera autorisé à entrer, il aidera son enfant à se laver les mains et l'accompagnera en classe (si pour des raisons personnelles, l'enfant doit être amené à l'heure d'accueil des MS/GS, aucun parent ne sera autorisé à rentrer afin que ces derniers puissent être accompagnés sereinement par l'équipe enseignante).*
- *Les jeudis 3/09 et vendredi 4/09, ils seront accueillis aux mêmes horaires que les autres élèves de maternelle (cf paragraphe c) mais si nécessaire un parent pourra rentrer.*
- *A partir du lundi 7/09, ils seront accueillis au portail comme les autres élèves, aucun parent ne rentrera.*

a) Entrées des élèves

Un chemin est matérialisé devant le portail, grâce aux barrières et fléchage au sol. L'enfant rentrera seul dans l'école ; s'il s'est approché, l'adulte suivra le chemin balisé pour ressortir de l'espace d'accueil.

À leur arrivée, les enfants vont se laver les mains puis se rendent dans leur classe.

L'entrée des classes se fera :

- pour la classe de Mme LASSERRE, par la porte blanche n°2
- pour la classe de Mme LATAPIE, par la porte blanche n°3
- pour la classe de Mme DREVOND, par la porte blanche n°3, puis traversée de la salle de motricité pour arriver dans le couloir de la classe.

b) Sorties des élèves

L'adulte venant récupérer son enfant passera par le chemin matérialisé devant le portail grâce aux barrières et fléchage au sol. Il patientera derrière les autres adultes, en file indienne, tout en respectant la distanciation sociale. L'enfant ou les enfants récupérés seront appelés au portail, ils suivront le chemin balisé pour ressortir de l'espace d'accueil.

Par mesure de sécurité et conformément au plan Vigipirate toujours en vigueur, les enfants et leurs parents doivent quitter l'enceinte de l'école et ses abords dès la sortie des classes.

Lors du retour à la maison, pour les enfants et le personnel, il est recommandé d'immédiatement procéder à un lavage des mains, de changer complètement la tenue tous les jours et la laver.

c) Horaires d'entrée échelonnés

Les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux.

Le portail sera fermé à clé à 8h50 et 13h45. Un cahier de retard sera mis en place, signé par le parent. Après trois retards, l'équipe enseignante recevra les parents afin de trouver ensemble des solutions pérennes à cette difficulté.

Accueil	CM1/CM2	CP/CE1/CE2	PS/MS/GS
Matin	Un enseignant sera au portail. Les deux autres enseignants seront dans leur classe pour attendre les élèves. L'ATSEM sera sous le préau pour aider à réguler le flux d'élèves et surveiller les enfants ayant été remis au service de garderie. Les enfants arrivent de 8h35 à 8h40 et vont se laver les mains directement puis se rendent dans leur classe. Les élèves ne faisant que traverser la cour, il n'y a pas de brassage de groupe.		L'enseignant sera au portail pour accueillir les élèves de 8h45 à 8h50 . L'ATSEM sera sous le préau pour réunir les élèves. Puis déplacement collectif dans leur classe pour le lavage des mains et le temps de classe.
Fin de matinée	12h15 Sortie par le portail	12h15 Sortie par la porte grise	12h15 Sortie par le portail
Accueil	CM1/CM2	CP/CE1/CE2	PS/MS/GS
Après-midi	Même organisation que le matin Horaires : 13h35 à 13h40		Même organisation que le matin Horaires : 13h40 à 13h45
Fin d'après-midi	16h15 Sortie par le portail	16h15 Sortie par la porte grise	16h15 Sortie par le portail

d) Entrées des personnes extérieures aux services

La présence de personnes extérieures aux services à l'intérieur de l'école est à éviter au maximum.

Il est rappelé que le port d'un masque « grand public » et le lavage des mains à l'arrivée dans l'école sont obligatoires.

4. L'aménagement des locaux

Les salles de classe, garderie et cantine sont aménagées de manière respecter le protocole sanitaire national en cours. L'adulte rappellera régulièrement les règles.

A l'intérieur des bâtiments, les déplacements se feront toujours en file indienne et en respectant le marquage au sol.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les rampes des escaliers.

La gourde habituelle doit être nettoyée et remplie tous les jours.

a) Dans la classe maternelle

Dans la classe, la distanciation physique ne s'impose pas.

La salle de sieste est aménagée pour accueillir les élèves dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les lits sont individuels et attitrés au même enfant. Les draps sont nettoyés une fois par semaine, de même pour les plaids individuels.

b) Dans les classes élémentaires (CP au CM2).

Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans tout déplacement durant la classe, qui doit rester exceptionnel, l'élève devra toujours demander la permission de se lever et veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son cartable (ou à l'endroit prévu par l'enseignant.e). Les casiers des tables seront vidés tous les soirs pour le nettoyage et désinfection.

c) Dans la cour de récréation

Plusieurs types de fonctionnement pourront être mis en place selon la circulation du virus dans le pays et les mesures prises nationalement. Une information sera faite régulièrement aux élèves et leurs familles à ce sujet.

Concernant les objets sortis en récréations, deux cas peuvent se présenter :

cas 1 : objets partagés dans une même classe autorisés par le protocole national

En récréation, un chariot de jeux/livres collectifs par classe sera sorti.

Les jeux individuels personnels seront interdits.

cas 2 : objets partagés non autorisés par le protocole national

En récréation, les chariots de jeux/livres ne seront pas sortis.

Afin de pallier à ce manque, les élèves pourront apporter des jeux individuels personnels dans un sac de transport (type sac de congélation), dans le cartable. Les parents s'engagent alors à les désinfecter avant et après son passage dans l'école.

Ces objets personnels ne pourront pas être ni prêtés ni échangés.

Le personnel se réserve le droit de refuser des jeux (sécurité, objets facilement perdables, etc) et ne pourront être retenus responsables en cas de perte ou de détérioration.

Exemples de jeux acceptés : scoubidous, coloriages, jeux de manipulation individuels, livres, origamis, etc.

Exemples de jeux refusés : tout objet roulant (billes, petites voitures, etc), tout objet avec piles ou batteries (jeux vidéos, téléphone portable, ...), tout jeu avec tissu, etc.

5. Les services périscolaires

Le règlement intérieur des services municipaux de garderies matin/soir et de cantine a été remis aux familles par la mairie.

Il est demandé aux parents de réduire au maximum l'utilisation de ces services, afin de réduire le nombre d'enfants accueillis.

Les gourdes individuelles seront utilisées durant le temps de repas.

Pour déposer ou venir récupérer son enfant à la garderie, le port du masque est obligatoire. Deux possibilités :

- sonner à l'interphone, attendre que l'enfant arrive, l'aider à passer le portail et refermer après passage.
- sonner à l'interphone, entrer, se laver les mains (lavabo extérieur ou gel mis à disposition), récupérer son enfant puis refermer le portail après passage.

6. Les personnes présentant des symptômes

Rappel : les parents ne mettent pas l'enfant à l'école s'il ressent, ou un membre de sa famille, l'un des symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus : de la fièvre ($T^{\circ} > 38^{\circ}$), une sensation de fatigue, une toux sèche, des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge, des diarrhées, des éruptions cutanées...

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... Tout enfant présentant l'un de ces symptômes ne sera pas accepté à l'école sauf présentation d'un certificat médical.

Il est possible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Tout enfant présentant l'un des symptômes suivants sera considéré comme cas suspecté de COVID : apparition d'une toux subite ou de fièvre, éternuements, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, etc (une attention aux élèves allergiques sera apportée).

Il sera isolé immédiatement, avec masque, dans la salle prévue sous surveillance. Sa famille sera immédiatement prévenue (avec rappel des consignes : éviter les contacts + aller voir le médecin traitant) et devra venir le chercher le plus rapidement possible.

Le retour de l'élève sera possible après avis médical.

7. L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Un plan de nettoyage des locaux et d'entretien quotidien a été mis en place par la municipalité, tenant compte des consignes données dans le protocole sanitaire national et des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage. Il est mis à jour en fonction de l'évolution des directives ministérielles reçues.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, rampes d'escalier...
- à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises).

Nettoyage des locaux : nettoyage et désinfection des locaux par des produits détergents et désinfectants normés, des zones les plus propres vers les zones les plus sales, en insistant sur les zones de contact et de passage.

Nettoyage du matériel : nettoyage et désinfection, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

- *Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...*
- *Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons, rampes d'escalier, ...*

Nettoyage matériel pédagogique : Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels seront désinfectés régulièrement (utilisation possible de lingettes désinfectantes) ou non utilisés pendant 24h.